

COVID-19 POINT le 27 avril à 19 h

Compte rendu de l'audio-conférence entre les représentants du personnel et la Direction, ce lundi 27 avril, à 10h30

Sur le niveau d'information que nous requérons

Nous avons débuté cette nouvelle audio conférence en réaffirmant auprès du directeur notre exigence de totale transparence sur tous les aspects de condition de travail, dans une période aussi exceptionnelle. Il ne nous apparaît pas qu'exiger un tableau recensant les effectifs dans nos services et leur situation administrative relève d'une demande exorbitante. Surtout lorsque les éléments de réponse sont transmis quotidiennement à la Direction et que nous limitons notre demande à un recensement hebdomadaire.

Du reste, sur ce point, les objections du Directeur ont évolué : la semaine dernière il prétendait ne pas être sûr d'avoir, lui-même, ce niveau d'information. Cette fois, il prétend qu'il est empêché de nous le donner par la délégation interrégionale et la DG.

Notre directeur, responsable du dialogue social local, a donc interrogé le Délégué du Directeur Général (DDG) et le DG pour être conforté sur le bon niveau d'information à transmettre aux Organisations Syndicales (OS) !?

Les marges locales d'initiative sont-elles à ce point étroites qu'on doive soumettre le contenu du dialogue social local à l'aval de la DG ?

Il n'en demeure pas moins, qu'en qualité de représentants des personnels, nous requérons un niveau d'information auquel aujourd'hui, le Directeur ne répond toujours pas. Sur ce point, nous continuons de dire que faute d'éléments précis, nous ne sommes pas en mesure de remplir correctement notre mission d'acteurs préventeurs d'une part et de représentants des personnels d'autre part. Si l'union sacrée réaffirmée devait y suffire, on pourrait sans doute se passer des représentants du personnel. Sauf qu'aujourd'hui, les alertes qui conduisent à corriger des situations, ce sont bien les OS, qui, majoritairement, les font remonter.

Sur les frais de repas

Pour notre Directeur, « Un sujet secondaire sur lequel nous passons beaucoup trop de temps » ou comment vérifier que récompenser les agents des efforts qu'ils font pendant la période de confinement strict, n'a que peu d'intérêt pour notre Direction.

À moins que le sujet n'agace parce qu'il renvoie à des engagements contrariés ?

On aurait bien une ou deux suggestions pour s'éviter des débats sans fin sur cette question :

- Comme par exemple, s'aligner sur la position de la DRFiP de Haute Garonne, qui a décidé de rembourser les agents remplissant les 2 conditions requises, sur la base d'un état de frais accompagné d'une attestation sur l'honneur vérifiée par le chef de service.
- Ou bien encore satisfaire à son engagement de pragmatisme pris devant les 4 organisations syndicales lors de l'audio conférence du 14 avril. Posture que nous avons immédiatement saluée (encore naïfs que nous étions sur la valeur de cet engagement).

Au lieu de quoi, le directeur, non seulement renie son engagement, mais qui plus est, a précisé que les pratiques de la DRFiP 31 seraient dénoncées.

Ce souci soudain de délation (pour rire s'est ravisé le Directeur), lorsque les mesures vont dans le sens de plus de simplicité pour les agents, nous a laissé cois !!!

Nous avons, de notre côté, réitéré qu'une attestation sur l'honneur pouvait constituer le justificatif requis pour les besoins de la prise en charge comptable de ces états de frais (et ce d'autant que le remboursement est forfaitaire) et développé à nouveaux les arguments juridiques formulés lors de [notre précédente audio-conférence](#).

La direction n'aura finalement consenti qu'une « application très mesurée » du décret dans « la grande souplesse » qu'elle mettrait en œuvre sur le contrôle des justificatifs à fournir (les tickets d'achat de courses en grande surface étant admis même s'ils remontent à plusieurs jours). Dont acte, mais là encore, nous reprocher d'épiloguer trop longtemps sur un sujet prétendument mineur quand on sait ce que ces éventuels contrôles emporteront de temps perdu pour les services de Direction ne manque pas de piquant. Sur ce point, merci de nous faire remonter toute difficulté !

Sur les mouvements de mutation attendus

Nous avons interrogé la Direction sur son niveau d'informations officielles sur les dates de sortie des mouvements nationaux de mutation lesquels conditionnent nos mouvements locaux. Sans pouvoir nous fournir de dates précises, elle a néanmoins confirmé les créneaux de parution de ces mouvements.

Les mouvements nationaux devraient sortir fin mai (C et B) début juin (A).

Ce qui au mieux permettra un lancement de campagne de mutation locale début juin et un temps très court pour élaborer les fiches de mutation en local.

Autre élément dans le paysage, les résultats du concours de contrôleur ne seront connus que le 6 juillet, ce qui laisse présager une parution locale du mouvement des B après ces résultats.

Gilles Tourpin, responsable du pôle RH, nous a indiqué que la période serait difficile et que dans la réflexion sur la confection de ces mouvements les OS seraient bien évidemment associées.

Rappelons que depuis la loi de transformation de la fonction publique, l'organe de défense individuelle et collective que constitue la CAP de mutation est désormais supprimée.

Dès lors, cette volonté manifestée « de faire avec » les représentants du personnel a été salué, par Solidaires Finances Publiques, comme la confirmation d'un attachement à une certaine forme de dialogue social. Reste qu'il ne doit pas revêtir qu'un aspect de façade et doit pour nous, continuer à répondre à certaines exigences d'information préalable et de respect de la représentativité syndicale telle qu'issue des dernières élections professionnelles.

Les autres sujets, notamment organisationnels et de conditions de travail seront développés dans le compte rendu du CHS-CT qui se tiendra demain matin en audio conférence.

Début de la conférence téléphoné à 10H30, fin à 11H50.

